



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Racine, que le Conseil de cette municipalité a, à une séance ordinaire tenue le lundi 7 février 2022, adopté le règlement n° 345-01-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement sur le site Web de la municipalité ou sur rendez-vous durant les heures d'ouverture de bureau de la municipalité situé au 145, route 222 à Racine.

Ledit règlement deviendra en vigueur selon la loi.

DONNÉ À RACINE, CE 8 ÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2022.

Lyne Gaudreau
Directrice générale, greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Lyne Gaudreau, Directrice générale et greffière-trésorière, de la municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 8 février 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce huitième jour du mois de février deux mille vingt-deux.



Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière